

## CONTEXTE DE LA RESIDENCE

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Vertou travaille à la diffusion des arts visuels dans deux espaces d'exposition et entend également soutenir les artistes professionnels dans leur travail de création. La Ville propose ainsi, sur la période **du jeudi 4 juin au dimanche 5 juillet 2026** et sur appel à projet, une résidence d'artiste au Moulin Gautron, espace municipal dédié aux expositions et la pratique des arts visuels.



## DESCRIPTION DU PROJET DE RESIDENCE

### Objectifs de la résidence :

- Soutenir la création contemporaine par la mise à disposition d'un espace de travail ;
- Développer les liens avec le public vertavien autour d'un projet de création ;
- Permettre aux vertaviens d'assister à un processus de création, partager une démarche artistique ;
- Donner à voir, présenter au public une technique.

### Conditions pour candidater

- L'appel à résidence s'adresse à tous les artistes plasticiens ou collectifs d'artistes, habitant la métropole nantaise et ses environs et ayant une démarche professionnelle ou s'inscrivant dans un parcours de professionnalisation.
- L'artiste devra apporter une garantie professionnelle : (siret).
- Aucun type de technique ou medium artistique n'est ciblé particulièrement.

### Apports de la Ville

#### Le lieu :

- L'espace de résidence est situé au 1er étage du Moulin Gautron et correspond à un espace d'exposition d'environ 120m<sup>2</sup> réparti en deux salles. Cet espace sera mis à disposition gratuitement à l'artiste retenu tout le long de la durée de la résidence. Les espaces extérieurs pourront également être occupés. L'artiste sélectionné veillera à laisser l'espace dans l'état trouvé en début de résidence.
- L'espace sera fourni nu sans matériel, ni fournitures ou accessoires.
- Le lieu accueille également l'association du CEC qui propose des cours d'arts plastiques au rez-de-chaussée du Moulin Gautron, l'artiste veillera à ce que la cohabitation se déroule sereinement notamment en terme de nuisances sonores.

Bourse de résidence :

- La ville accompagnera cette résidence d'une enveloppe financière de **1500€ ttc** pour l'ensemble du projet de résidence, incluant les frais de production.
- L'artiste devra prendre en charge son hébergement si nécessaire, ses consommables et son matériel ainsi que ses frais de transport ou ses fournitures.

### Restitution et actions culturelles

La ville de Vertou attache une grande importance à la sensibilisation artistique pour les publics. A ce titre, la résidence s'accompagnera de temps de rencontres avec l'artiste ainsi que d'actions pédagogiques animées par l'artiste :

- L'artiste ouvrira au public et en autonomie les portes de l'atelier les après-midis du samedi 20 et du dimanche 21 juin 2026 ;
- Pour clore la période de résidence, l'artiste ouvrira en autonomie les portes de l'atelier les après-midis du samedi 4 et du dimanche 5 juillet 2026 pour présenter sa production ainsi que d'autres travaux artistiques à cette occasion.
- L'artiste proposera 6 à 10h d'actions pédagogiques à destination du public (scolaires, adultes, IME et/ou personnes âgées etc.) pendant la période de résidence. Ces actions culturelles pourront être discutées avec le service culture. Ces interventions pédagogiques seront payées en sus 55 euros ttc/heure.

### DATES

Date limite de dépôt des candidatures : **8 février 2026**

Date d'attribution : **semaine du 16 au 20 mars 2026**

Résidence : **du jeudi 4 juin au dimanche 5 juillet 2026**

### DOSSIER DE CANDIDATURE

Merci d'envoyer votre candidature avant **le 8 février 2026** par courrier ou par mail en nous retournant :

- Le formulaire à récupérer auprès du service culture ([culture@mairie-vertou.fr](mailto:culture@mairie-vertou.fr) et [camille.dhuy@mairie-vertou.fr](mailto:camille.dhuy@mairie-vertou.fr) / 02 40 34 76 14)
- Une note d'intention présentant le projet
- Un portfolio de votre travail ainsi que votre CV

### Critères de sélection :

La sélection se fera sur dossier en considérant les éléments suivants :

- Le parcours artistique ;
- L'exigence et l'originalité de la démarche artistique ;
- La capacité de l'artiste à s'investir dans des actions culturelles et temps de sensibilisation à l'art : présentation publique, proposition d'atelier, etc. ;
- Les motivations du candidat.

### CONTACT

Camille Dhuy

Chargée de projets Arts Visuels

Service Culture

[camille.dhuy@mairie-vertou.fr](mailto:camille.dhuy@mairie-vertou.fr)

02 40 34 76 14 – 07 64 40 77 74

[vertou.fr](http://vertou.fr)